

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 18 mai 2016, à 20 h 00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

A) OUVERTURE :

Mot de bienvenue du Maire

B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B.1 Adoption de l'ordre du jour

C) DIVERS :

C.1 Dépôt du rapport financier de la Municipalité au 31-12-2015

C.2 Dépôt des états financiers de la Municipalité au 31-12-2105 par la firme comptable Labranche, Therrien, Daoust et Lefrançois Inc.

C.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier : Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 109 935,00 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

C.4 Signature de servitude par le Maire et la Directrice générale : Dossier servitude lots : 4 194 525 et 4 194 526

C.5 M. Yan Boissonneault, Inspecteur en bâtiments : Autorisation d'appliquer pour et au nom de la Municipalité, la réglementation de zonage et d'urbanisme, le règlement 2008-006 et à circuler sur les propriétés privées.

D) PÉRIODE DE QUESTIONS :

E) PÉRIODE DE SUGGESTIONS :

F) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE:

À 20 h 00, le Maire, Monsieur Réjean Audet préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

B.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION # 2016-05-172

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mai 2016, et en vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, avec le consentement unanime de tous les membres du Conseil présents ajoute une motion de félicitations à l'article C.6.
Adoptée

C) DIVERS :

C.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON AU 31-12-2015 :

RÉSOLUTION # 2016-05-173

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-De-Caxton, accepte le dépôt du rapport financier de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au 31-12-2015 par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

C.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31-12-2015 PAR LA FIRME COMPTABLE LABRANCHE, THERRIEN, DAoust ET LEFRANÇOIS INC. :

RÉSOLUTION # 2016-05-174

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter le dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au 31-12-2015 par la firme comptable Labranche, Therrien, Daoust et Lefrançois Inc.

Le sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 indique un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales au montant de 271 532\$.

C.3 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER : APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR OU LES CHEMINS POUR UN MONTANT SUBVENTIONNÉ DE 109 835,00 \$:

RÉSOLUTION # 2016-05-175

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Élie-De-Caxton approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 109 835,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

C.4 SIGNATURE DE SERVITUDE PAR LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE : DOSSIER SERVITUDE LOTS 4 194 525 ET 4 194 526 :

RÉSOLUTION # 2016-05-176

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant, notaire pour la préparation d'une servitude pour les lots 4 195 525 et 4 194 526 afin de régulariser l'écoulement entre deux terrains et autorise le Maire et la Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents légaux dans ce dossier.

C.5 M. YANN BOISSONNEAULT, BIOLOGISTE : AUTORISATION D'APPLIQUER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE ET D'URBANISME, LE

RÈGLEMENT 2008-006 ET À CIRCULER SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES LES JOURS OUVRABLES :

RÉSOLUTION # 2016-05-177

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal autorise M. Yann Boissonneault, Biologiste, d'appliquer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Élie-De-Caxton, la réglementation de zonage et d'urbanisme sur le territoire de la Municipalité, le règlement 2008-006, et par la même résolution à circuler sur les propriétés privées les jours ouvrables entre 7 h 00 et 19 h 00.

C.6 MOTION DE FÉLICITATIONS À MME BRIGITTE SAMSON :

Madame la Conseillère RITA DESCHÊNES propose une MOTION DE FÉLICITATIONS à Madame BRIGITTE SAMSON pour son dévouement auprès de L'Âge d'Or de Saint-Élie-De-Caxton.

ACTIVE ET ENGAGÉE, la Municipalité de Saint-Élie-De-Caxton reconnaît publiquement l'engagement, le dévouement et la grande générosité de cette femme qui œuvre depuis plus de 20 ans comme Présidente de l'Âge d'Or. Le bénévolat est l'acte de citoyenneté le plus fondamental que l'on puisse poser dans une communauté. BRAVO ET FÉLICITATIONS !

D) PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période est accordée aux citoyens présents de 20 h 20 à 20 h 24.

E) PÉRIODE DE SUGGESTIONS :

Malgré la période accordée, aucune suggestion des citoyens présents à la séance extraordinaire.

F) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

RÉSOLUTION # 2016-05-178

Le conseiller Monsieur Robert Morais propose de lever l'assemblée à 20 h 25.

Carolle Perron
Dir. générale sec.-trésorière par intérim

Réjean Audet, maire